

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil dix le **16 Décembre à 20h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint - Gaudent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ORDONNEAU G, MAIRE.

Date de Convocation : 8 Décembre 2010

PRESENTS : ORDONNEAU G, GUICHARD M, CHAUSSONNAUD E, VINCENT J, SKORACKI B, GENDREAU J-M, BARRUSSEAU J-P, COLAS J, MURIE A, VIGNAUD Y, LAFOND I.

SECRETAIRE : COLAS J

Nombre de Conseillers :11 Présents : 11 VOTANTS :11

CONVENTION VISION PLUS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la démarche du SIEEDV et de SOREGIES concernant l'accompagnement des communes dans la remise à niveau de leur parc Eclairage Public.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention VISION PLUS établie par SOREGIES à cet effet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de SOREGIES informant la Commune que cette convention ne pourra être signée qu'à l'issue du Comité du Syndicat du 14 Décembre 2010 .

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- émet un avis favorable à la signature de la convention VISION PLUS,
- autorise le Maire à signer la convention à l'issue du Comité du Syndicat du 14 Décembre.

AVENANT DE LA CONVENTION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention pour la réalisation des dossiers CNRACL a été signée avec le Centre de Gestion de la Vienne.

Cette convention, applicable du 1 er Janvier 2008 au 30 Juin 2010, nécessite une prolongation.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer l'avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 Décembre 2010.

AVENANT CONTRAT ENTRETIEN CLOCHES

Monsieur le Maire rappelle le contrat passé avec les Etablissement GOUGEON Pour l'entretien de l'équipement électro mécanique du clocher comprenant :

- ✓ 1 tableau de commande
- ✓ 1 pendule Angelus
- ✓ 2 appareils de mise en volée
- ✓ 2 appareils de tintement.

Monsieur le Maire précise que l'Entreprise GOUGEON propose un avenant du contrat de maintenance des installations électriques des cloches et horloge de l'église réactualisé en euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant

QUESTIONS DIVERSES

- Un panneau STOP sera mis en place à l'intersection de la voie Communale venant de l'Erable (VC 301 à la RD 106)
- Vœux du Maire le samedi 08 Janvier 2011 à 16 heures au Foyer RURAL.